

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 70

Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa

DEBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 16 MAI A 19 HEURES

Québec, le 28 avril 2005 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Michel Germain, président, et de MM. Jules Dufour et Mamadou Lamine Sane, commissaires, tient la première partie de l'audience publique sur le *projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa par le ministère des Transports*. L'audience publique aura lieu le 16 mai 2005 à 19 heures et se tiendra à la salle de réception de l'hôtel Le Château Classique, situé au 6010, boul. des Grandes Prairies à Saint-Léonard. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 13 juin 2005 à 19 heures au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 16 septembre 2005 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair. Le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque Rivière-des-Prairies, 9001, boul. Perras, Montréal ;
- Bibliothèque Germaine-Guèvremont, 2900, boul. de la Concorde Est, Laval ;
- Centre biblio-culturel Henri-Bourassa, 5100, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## **LE PROJET**

Le ministère des Transports propose de prolonger l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 à Laval et l'échangeur du boulevard Henri-Bourassa à Montréal. Ce prolongement, d'une longueur de 7,2 km, serait de type rural à Laval et de type urbain à Montréal. Il comporterait quatre voies de circulation qui pourraient être élargies à six voies à long terme ainsi que des mesures préférentielles pour le transport en commun qui relierait Laval à la station de métro Radisson ou à l'éventuelle station de métro Anjou et qui ferait relâche sur le pont. Le projet nécessiterait la construction d'un pont de 1,17 km à trois voies de circulation par direction sur la rivière des Prairies. La piste multifonctionnelle sur le pont qui devait être dédiée aux cyclistes, aux piétons et aux patineurs à roues alignées a été retirée du projet tel que présenté en septembre 2002. De plus, depuis cette date, la configuration de l'échangeur A-440/A-25 dans Laval a été changée.

Selon le promoteur, le projet serait réalisé en partenariat public-privé. Le secteur privé assurerait la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien ainsi qu'une partie du financement de ce tronçon de l'autoroute qui serait à péage. Le nouveau lien autoroutier proposé permettrait d'assurer la continuité du réseau dans l'axe nord-sud et de soulager les ponts déjà existants.

Le promoteur a évalué en 2005 le coût total du projet à 383 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [autoroute25@bape.gouv.qc.ca](mailto:autoroute25@bape.gouv.qc.ca).

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités dans le cadre de la période d'information et de consultation publiques qui s'est déroulée du 13 août au 27 septembre 2002, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa par le ministère des Transports*.